

Droits humains : l'ACAT-France célèbre 50 ans de lutte Le 7 décembre Salle Gaveau à Paris.

Un événement sous le parrainage de Robert Badinter et de Christine Lazerges



Paris, le 20 octobre 2024 – L'ACAT-France (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) s'apprête à vivre un temps historique dans son combat pour la défense des droits humains en célébrant son 50^e anniversaire. À cette occasion, l'ONG organise une journée de célébration interne le 7 décembre à la salle Gaveau dans le 8^e arrondissement de Paris, réunissant ses adhérents, ses grands donateurs et ses partenaires.

Lors de cet événement, **parrainé par feu Robert Badinter et Christine Lazerges**, les participants auront l'opportunité de profiter de diverses expositions et animations, mais également d'assister aux interventions de grands témoins de la naissance et de l'évolution de l'ACAT-France, puis à une table ronde autour de grandes figures impliquées dans la lutte pour les droits humains telles que **Michel Forst**, rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs de l'environnement, et Mgr **Olivier Leborgne**, évêque catholique d'Arras, qui a pris position à de nombreuses reprises pour le respect des droits et de la dignité des migrants au nom de l'Évangile, enfin à des conférences d'acteurs de la société civile, résolument tournées vers l'avenir.

Un cocktail dînatoire suivi d'un spectacle musical FREEDOM FOR PEACE « Protest Songs » avec le groupe Gospel Life Rejoice et le Soweto Choir clôtureront la journée.

À travers ces temps de partage et de réflexion, l'ACAT-France souhaite avant tout rendre hommage à tous les acteurs de l'ONG, porter le souvenir des victimes qu'elle a soutenues et protégées, accompagnées et défendues, en retraçant les temps forts qui ont forgé son histoire, et rappeler que la lutte pour la dignité humaine reste une actualité brûlante.

LES FONDAMENTAUX DE L'ACAT-FRANCE

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

10 décembre 1948

« *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.* » - Article 1

« *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.* » - Article 5

PRÉAMBULE DE LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE

10 décembre 1984

« [...] la reconnaissance des droits égaux et inaliénables de tous les membres de la famille humaine est le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde, [...] ces droits procèdent de la dignité inhérente à la personne humaine. »

EVANGILE SELON MATHIEU (25,40)

« *Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.* ».



« Depuis 50 ans, l'ACAT-France, seule ONG française, chrétienne, œcuménique, de défense des droits de l'Homme, milite et agit au nom de la défense de la dignité, des libertés et des droits universels, pour l'abolition de la torture, de la peine de mort, et pour le droit d'asile, plaçant l'humain au cœur de toutes ses actions. Au cours des cinq dernières décennies, forte de son réseau militant engagé et actif, elle a soutenu des dizaines de milliers d'hommes et de femmes victimes d'injustices, de toutes formes de tortures, menacés de disparition, pire, d'exécution arbitraire ou extrajudiciaire, et le plus souvent forcées à l'exil. Évoluant à l'écoute du destin de l'Humanité, l'ACAT-France

renforce depuis plusieurs années, son action et son engagement au soutien : des femmes victimes d'apartheid de genre, de viols comme arme de guerre, de féminicides de masse ; des défenseurs de l'environnement et de la terre ; des journalistes et autres témoins lanceurs d'alerte. Engagée dans une lutte constante contre l'impunité, en France comme à travers le monde, elle veille également depuis sa création à sensibiliser et à éduquer aux droits humains, notamment les jeunes générations, car demain, la dignité et la protection des libertés et des droits fondamentaux seront entre leurs mains. En célébrant ses 50 ans, l'ACAT-France réaffirme son engagement originel, rend hommage aux femmes et aux hommes sans lesquels aucune victoire contre l'injustice et la cruauté n'aurait pu être obtenue, et se tient prête auprès des nouvelles générations, à agir pour le droit et la liberté d'être humain universel et singulier.

Ce n'est qu'ensemble, quels que soient nos idéaux, nos origines, notre orientation sexuelle, notre religion, notre genre, que nous pourrons œuvrer au soutien et à la protection de notre famille humaine, défendre ses libertés et droits fondamentaux, et préserver sa dignité. »

Nathalie SEFF, Déléguée générale de l'ACAT-France

Un demi-siècle de combats pour les droits fondamentaux

Depuis 1974, l'ACAT-France, pionnière sur le terrain de la lutte contre la torture et la peine de mort et en faveur du droit d'asile, s'engage sans relâche en faveur des hommes et des femmes dont les droits sont bafoués. Bouleversées par le témoignage d'un pasteur de l'Église vaudoise sur la pratique généralisée de la torture au bagne de Poulo Condor au Vietnam, deux femmes protestantes, Hélène Engel et Edith du Tertre, ont eu l'intuition que les chrétiens de toutes confessions ne pouvaient rester sans réagir et devaient passer « à l'action ».

Ainsi est née « l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture » qui fonde, depuis l'origine, son combat pour la défense de la dignité humaine, d'une part sur les valeurs universelles de respect de la vie et de solidarité, et d'autre part sur la conviction partagée d'agir comme une humble sentinelle au cœur du monde que Dieu lui a confié.

Ces fondements sont d'autant plus importants qu'ils sont difficiles à défendre dans un monde sécularisé, où la laïcité est parfois comprise comme anti-religieuse et où les chrétiens semblent parfois douter eux-mêmes de la pertinence de leur message.



Aujourd'hui, elle peut s'appuyer sur un réseau militant très actif réparti sur l'ensemble du territoire, soutenu par environ 20 000 généreux donateurs et une équipe de 23 permanents professionnels salariés. Elle **intervient dans plus de trente pays à travers le monde** et **collabore avec plus de cent organisations locales et internationales**. Depuis sa création, **elle a déposé plus de mille plaintes** pour actes de torture ou mauvais traitements et a sensibilisé l'opinion publique grâce à d'importantes campagnes de communication, dont ses rapports sur *Un monde tortionnaire*.

À l'occasion de la célébration de ses cinquante ans, L'ACAT-France a souhaité revenir sur les grands combats qu'elle a mené dans **une infographie** soulignant ses plus grandes réussites telles que : l'obtention du **statut de consultant auprès des Nations Unies** en 1984, l'obtention du **Prix des Droits de l'Homme de la République française** en 1989, ou encore le lancement de son **programme de correspondance avec les condamnés à mort** en 1992, la première **Nuit des Veilleurs** en 2006 et **son rapport, L'ordre et la force**, documentant l'usage de la force dans le cadre du maintien de l'ordre, en 2016.

Un anniversaire pour renouveler l'engagement

Durant ces cinquante dernières années, l'ACAT-France a contribué à de nombreuses victoires, avec la réduction progressive de l'usage de la peine de mort dans le monde et la dénonciation de pratiques de torture dans des régimes répressifs. Cependant, malgré des avancées, la torture reste une pratique répandue, souvent dissimulée et la peine de mort est encore appliquée dans de nombreux pays.

L'ONG continue d'agir sur le terrain en soutenant les victimes de torture et leurs familles, en interpellant les gouvernements et les organisations internationales et en sensibilisant l'opinion publique à ces réalités souvent ignorées. Chaque année, l'ACAT-France réalise plus de cinq cent actions de soutien aux victimes et de promotion des droits de l'Homme, envoie en moyenne cinquante appels pour des situations de torture critique ou de peine de mort, et organise des temps de formation et d'éducation pour sensibiliser et former les militants aux droits de l'Homme.

Face à l'aggravation des crises migratoires et à l'hostilité croissante contre les demandeurs d'asile, l'ACAT-France est également engagée depuis plusieurs années en faveur du droit d'asile afin d'apporter son aide aux réfugiés persécutés dans leur pays d'origine.





« Célébrer les 50 ans de l'ACAT-France, c'est avant tout rendre hommage à tous ceux qui ont consacré leur énergie, leur voix et parfois même leur vie à défendre les droits humains les plus fondamentaux. Au cours de ces cinq décennies, nous avons vu des avancées considérables. De nombreux pays ont aboli la peine de mort, des pratiques de torture ont été condamnées et des droits essentiels, comme le droit d'asile, ont été mieux protégés. Mais l'actualité nous rappelle chaque jour que rien n'est jamais acquis. Il suffit d'ouvrir les yeux pour voir la dignité malmenée partout dans le monde et l'accès à un droit d'asile effectif menacé par des politiques de plus en plus restrictives. Nombreux sont les

femmes et les hommes qui ont encore besoin de notre soutien. Dans un monde où les violences institutionnelles et étatiques persistent, où les discours de haine et de rejet de l'autre se banalisent, il est de notre devoir de résister et de rappeler que chaque vie humaine compte. C'est le principe qui a guidé l'ACAT-France depuis sa création et celui qui continuera de nous animer dans les années à venir. »

Yves Rolland, Président de l'ACAT-France

À l'occasion de ses 50 ans, les porte-parole de l'ACAT-France souhaitent sensibiliser l'opinion sur les cas de non-respect des droits de l'Homme en France et sur les nouveaux enjeux de défense des droits humains pour les militants écologiques qui sont, même dans leurs manifestations pacifiques, de plus en plus emprisonnés, torturés et parfois tués. Le service presse de l'ACAT-France peut aussi vous mettre en relation avec des victimes soutenues par l'ACAT-France.

Contacts presse :

Magali FAGET – 06.43.47.46.51

magali.faget@mll-pitch.com

Noémie CHIANESE – 06.76.67.12.48

Noemie.chianese@mll-pitch.com

À PROPOS DE L'ACAT-FRANCE

Créée en 1974, l'ACAT-France (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), est une ONG chrétienne œcuménique de défense des droits de l'Homme. Elle milite et agit pour l'abolition de la torture et la peine de mort et la défense du droit d'asile en France et en Europe. L'ACAT-France soutient toutes les victimes de torture et de mauvais traitements, sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse. Elle agit en menant des actions de plaidoyer : enquêtes, monitoring, veille, documentation des cas de violations des droits humains, elle présente des recommandations, en menant des actions auprès des pouvoirs publics, des décideurs. Forte de son réseau militant, elle anime des opérations d'éducation et de sensibilisation aux droits de l'Homme, en particulier auprès des jeunes. L'ACAT-France est reconnue d'utilité publique, membre de la CNCDH, de la Coalition mondiale contre la peine de mort, elle est labellisée Don en Confiance car son budget est composé exclusivement de cotisations, dons et legs, elle ne reçoit aucune subvention ni dotation de l'État, aucun fonds européen, ce qui lui offre une totale indépendance. Elle s'appuie sur un réseau militant très actif réparti sur l'ensemble du territoire, composé d'adhérents et de sympathisants, ainsi que sur une équipe de 23 permanents professionnels salariés, et bénéficie du soutien de 20 000 généreux donateurs.

[Facebook](#) @ACAT-France | [Twitter/X](#) @ACAT_France | [Instagram](#) @acat_france | [LinkedIn](#) @ACAT-France